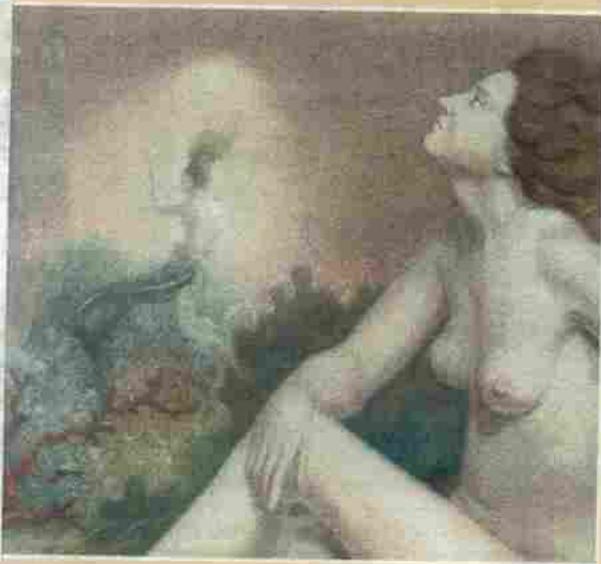




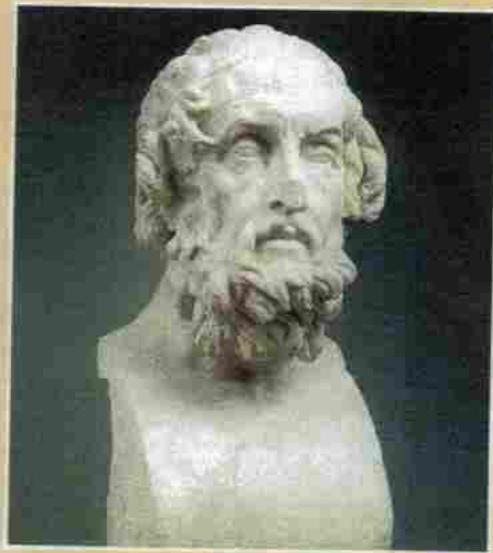
M FELIX Eddy
Rue du Coq 4
6230 PONT-A-CELLES



Antiques tapisseries exposées à Bozar: Bernard van Orley, Atelier Dermoyen, Bruxelles, «Les Chasses de Charles Quint, vers 1531-33. Elle présente une vue détaillée de Bruxelles allant du Palais du Coudenberg à la sainte-Michel-et-Gudule. Musée du Louvre, Département des Objets d'art, Paris. (Détail)



«Aux sources de son imaginaire»
Musée communal de Nivelles.



Portrait imaginaire d'Homère, buste en marbre.
H. 54 cm; L. 25 cm. II siècle après J.-C.
Musée du Louvre, Paris.



Ed.R. Jacqueline CESSION, Présidente

Contact secrétariat spécifique SANiv:
Michel DAEM. Tél. : +32 (0)67/84 02 82.
GSM : 0474/45 97 62

Musée communal, rue de Bruxelles, 27
B-1400 Nivelles, Belgique

Tél. : +32 (0)67/88 22 80

E-mail: san@san-niv.be

Site internet: www.san-niv.be

n° d'entreprise: 4103.71.366

n° d'agrément: P 001571

Édito

Durant ce trimestre, notre programme d'activités sera riche en découvertes. Trois visites d'expositions vous sont proposées. Nous irons à la rencontre du peintre Bernard van Orley à Bozar à Bruxelles, puis d'Aglane au Musée de Nivelles et d'Homère au Louvre-Lens, en région Hauts-de-France.

Bernard van Orley, nous avons pu l'avoir en poche quand il s'affichait sur le recto des billets de 500 francs belges émis à partir de 1962 par la Banque nationale. Marguerite d'Autriche, sa protectrice et mécène, s'y montrait aussi au verso. Cette coupure circulera en Belgique pendant une vingtaine d'années. Mais qui se souvenait encore aujourd'hui de ce peintre du XVI^e siècle (1488-1541), admiré jusqu'au XIX^e puis oublié ? À l'occasion de l'année Bruegel, Bozar à Bruxelles, sa ville natale, a eu la bonne idée de nous faire voir l'étendue de son éblouissante production.

Quant à Georges Aglane, artiste nivellois décédé en 1994, il est reconnu par ses concitoyens comme l'un de leurs plus grands artistes. Il réalisa de nombreuses œuvres très originales suivant différentes techniques, tels le dessin, la peinture, la sculpture, la gravure et excellera dans l'art de la médaille. Une salle du musée communal, qui détient plusieurs de ses œuvres, lui est dédiée.

Au Musée du Louvre-Lens, où nous nous sommes déjà rendus en 2013 peu après son ouverture – beaucoup d'entre nous s'en souviennent certainement –, c'est Homère, l'une des figures les plus emblématiques de la Grèce antique, qui nous attend. Personnage mystérieux considéré comme le père de l'*Iliade* et l'*Odyssée*, il influence la culture occidentale depuis des siècles. Que reste-t-il d'Achille et son talon, de Troie et son cheval, d'Ulysse et Pénélope ? Telles sont, entre autres, des questions auxquelles notre visite répondra.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Nous vous attendons.

Jacqueline CESSION-LOUPPE
Présidente



SOMMAIRE

- Édito p. 2
- Nos prochaines activités :
 - Visite de l'exposition « Bernard van Orley : Bruxelles et la Renaissance » à Bozar, Bruxelles, le 24 mai p. 3
 - Visite de l'exposition « Georges Aglane. Aux sources de son imaginaire » au Musée communal de Nivelles, le 21 juin p. 4
 - Excursion au Musée du Louvre-Lens et visite de l'exposition « Homère », le 7 juillet p. 5
- Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 17 mars 2019 p. 6
- Compte 2018 et budget 2019 p. 8
- Hector Blairon (1877-1950), la Résistance par la Comptabilité par Eddy E. FÉLIX p. 9
- Acquisitions 2018-2019 pour la bibliothèque p. 12
- Publication du CHIREL actuellement disponible au Musée : Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société, 1^{er} fascicule 2019 p. 17
- Nos Tayons. Du moulin à la laiterie par Mireille VERHELST p. 18
- Liste des publications disponibles p. 24



HECTOR BLAIRON (1877-1950), la Résistance par la Comptabilité

(suite et fin)

par Eddy E. FELIX,

felixeddy@voo.be



La Résistance par la Comptabilité

En mai 1940, la Blitzkrieg allemande cause une terreur effroyable dans tout le pays qui se rappelle les horreurs de 1914. Comme la plupart des Belges, Hector Blairon fuit l'invasion allemande et vit l'exode avec son épouse Jeanne et sa bonne, d'origine polonaise. Le 18 mai 1940, il est inscrit comme réfugié, libéré du service militaire à Louvigny du Désert, en Bretagne⁽¹⁾.

La présence dans la mémoire collective du souvenir des destructions et démembrements d'usines de la Première Guerre mondiale et de l'occupation allait guider le choix des industriels et des autorités restés au pays, qui allaient se rattacher à ce qu'on a appelé la « politique du moindre mal ». Il s'agit d'assurer le ravitaillement, faire travailler la population pour éviter les déportations et conserver intactes les structures industrielles du pays.

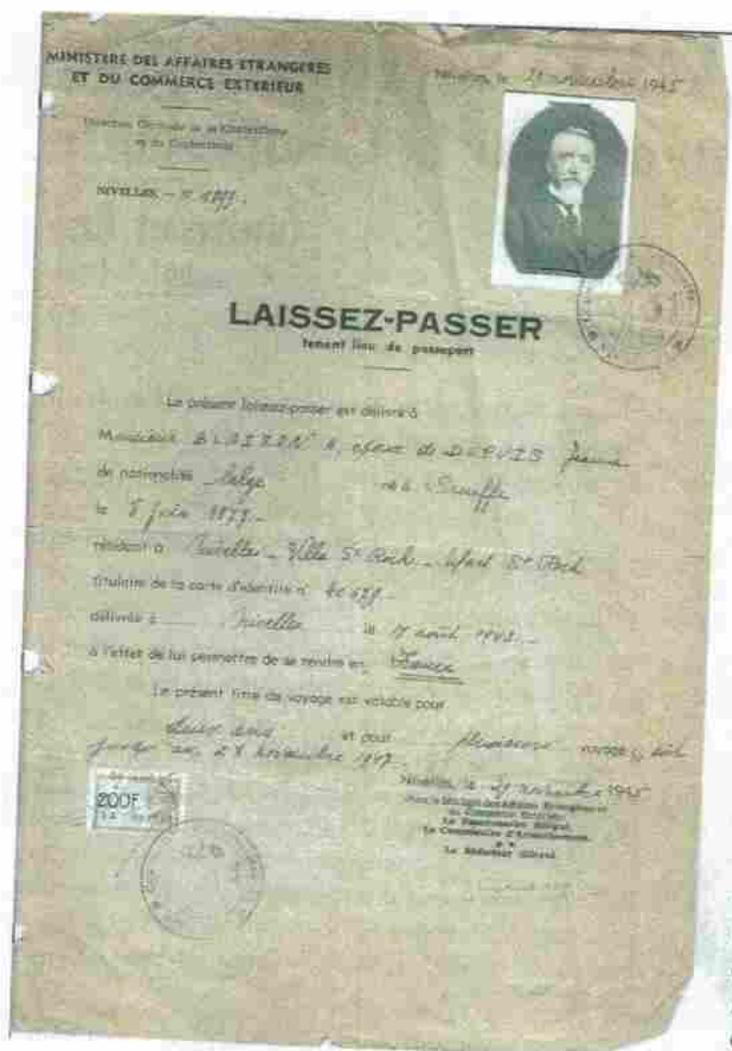
Cette politique aurait été concertée avec le ministre Paul-Henri Spaak le 15 mai 1940, avant son départ pour la France, par Alexandre Galopin, gouverneur de la Société Générale, Max-Léo

Gérard, administrateur-délégué de la Banque de Bruxelles et Fernand Collin, président de la jeune Kredietbank⁽²⁾. Le 28 mai 1940, la Campagne des 18 jours se termine par la capitulation, et le pays, ainsi que le Nord de la France, passent sous l'administration militaire allemande du général von Falkenhausen.

En l'absence de gouvernement et devant l'impossibilité de régner du Roi, les Secrétaires généraux des ministères ont été chargés de la gestion du pays. En réalité, leurs marges de manœuvre sont limitées par l'administration militaire allemande. Le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers (1907-1991)⁽³⁾, secrétaire général du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes qui avait suivi le gouvernement dans son exil en France, est écarté le 16 août 1940 et remplacé par Victor Lee-mans (1901-1971), lié au VNV (Vlaams Nationaal Verbond).

Comme la plupart des personnes rentrées au pays après l'armistice signé le 22 juin dans la forêt de Compiègne, Hector Blairon a dû être frappé par l'obligeance et la civilité des Allemands et du travail accompli en peu de temps. Pour organiser le ravitaillement du pays, les Allemands avaient fait prendre par les Secrétaires généraux, dès le 27 août 1940, un arrêté créant la Corporation de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le Collège des Secrétaires généraux, sous pression allemande, s'emploie ensuite à réformer l'économie du pays sur le modèle allemand. L'arrêté du 10 février 1941 pour promouvoir l'économie nationale et en assurer l'organisation, signé par tous les Secrétaires généraux, substitue le principe de l'organisation hiérarchique de l'économie dirigée à celui du libéralisme économique.

Cet arrêté prévoit de créer des organismes économiques par profession et par région, de réformer les organismes existants, et de subordonner à ces organismes économiques toutes les entreprises industrielles et commerciales sur le modèle allemand.



Le ministre allemand de l'Économie, Hjalmar Schacht⁽⁴⁾, a publié en 1937 une circulaire sur la teneur des livres comptables, élaborée par le Reichkuratorium für Wirtschaftlichkeit. D'après les directives ainsi fournies, les groupements professionnels doivent dresser des cadres comptables en harmonie avec le plan général, et les entreprises doivent adapter leur plan comptable à celui de leur branche d'activité. Ces dispositions ont fait l'objet d'un décret du 16 janvier 1939 d'Herman Göring qui avait succédé à Schacht, et concerne tout spécialement la comptabilité du prix de revient, appelée « Plan Göring ».

En France, un décret du 22 avril (Journal Officiel du 3 mai 1941) institue une commission chargée d'élaborer un cadre comptable général qui pourra être ultérieurement rendu obligatoire pour toutes les entreprises. Les travaux de cette commission sont suivis en Belgique par la revue la Vie au Bureau qui publie des articles et commentaires des auteurs français G. Commesnil, J. Péricaud et

A. Calendrau, mais peu de professionnels belges s'y intéressent vraiment.

La puissance occupante a voulu imposer ses règles comptables également à la Belgique. C'est ainsi que, dans le cadre de la « politique du moindre mal », la commission des prix du Comité Central Industriel (CCI) a été amenée, dans sa séance du 19 août 1941, à charger le Comité National Belge de l'Organisation Scientifique (CNBOS) d'étudier la question du passage de la comptabilité vers le modèle allemand, mais c'était sans compter sur les particularismes belges, le travail et la personnalité d'Hector Blairon.

Le CNBOS a institué, en janvier 1942, une commission chargée d'étudier la question de l'unification des méthodes de comptabilité et de calcul des prix de revient.

Cette initiative est expressément prise pour éviter l'imposition par les forces d'occupation allemandes du Plan Göring à l'industrie belge⁽⁵⁾. La composition de la commission démontre l'importance accordée à cette question.

Cette commission, placée sous la présidence de M. Henri Delhove, directeur général de la Société Fiduciaire de Belgique, dépendant de la Société Générale de Belgique, est constituée par des spécialistes

de l'organisation comptable : MM. Hector Blairon, Henri Delhove, Charles Hanon de Louvet, expert-comptable, professeur, Paul Verleysen, expert-comptable, secrétaire du gouverneur de la Société Générale de Belgique, des délégués des associations comptables : MM. Jean Dumon, président de la Société Académique de Comptabilité de Belgique, Raymond Mayer, président de la section de Gand de la Société Royale Chambre Belge des Comptables, Nestor Paquet, président de la section de Brabant de la Société Royale Chambre Belge des Comptables, des délégués des associations industrielles : MM. Maurice Arendt, administrateur-délégué de la S.A. Electromécanique, Armand Bouton, expert-comptable, attaché à la Fédération des Industries Chimiques de Belgique, Walter Dierck, chef des prix de revient du Comité Central Industriel de Belgique, et Fritz Parmentier, administrateur-directeur de la Société Anonyme Usines Cotonnières de Belgique.

Hector Blairon en sera le rapporteur général, et il rédigera les principaux chapitres de l'étude.

Cette commission prendra son temps, et ne se réunira pas moins de quinze fois, de janvier 1942 au mois de mai 1944. Après avoir un choix à faire entre les diverses méthodes de comptabilité unifiée et l'examen attentif des travaux et réalisations accomplis à l'étranger, elle a choisi, comme base de l'établissement du cadre des comptes, un plan qui, depuis longtemps déjà, est appliqué dans un grand nombre d'entreprises du pays et qui constitue l'élément fondamental d'un enseignement technique dont ont profité, depuis 1917, plusieurs milliers de comptables (il s'agit d'une référence explicite au plan Blairon). Ce plan est affiné dans certains de ses aspects, et adressé aux principales entreprises du pays pour commentaires⁽⁶⁾. Le 5 mai 1944, la Commission approuve à l'unanimité le texte qui lui est soumis, qui comporte des éléments normatifs, dont l'établissement d'un prix de revient de fabrication. La Commission a adopté, pour base fondamentale de ses travaux, le principe de l'intégration dans la comptabilité générale, non seulement des opérations d'échanges, mais aussi des mouvements internes des valeurs engagées dans les fabrications. Il s'agit d'un développement et d'un perfectionnement de l'ouvrage d'Hector Blairon de 1926. Quelques semaines plus tard, c'est le débarquement de Normandie. Le Gouvernement belge en exil à Londres avait pris les devants avec un arrêté-loi du 5 mai 1944, déclarant nuls les arrêtés pris durant l'occupation ennemie par les Secrétaires généraux.

Les Allemands ne sont pas arrivés à imposer leurs vues en matière comptable et on peut en conclure que les travaux du CNBOS qui traînent en longueur et s'écartèrent des lignes imposées par la puissance occupante constituèrent un acte de résistance.

L'après-guerre

Après la guerre, divers projets sont élaborés au sein des organisations patronales et syndicales, pour jeter les bases de l'organisation d'un ordre économique et social nouveau dans le pays. Le plan Blairon est porté à l'avant-plan, quand il est proposé par le Comité National Belge de l'Organisation Scientifique (CNBOS) dans la cadre d'une proposition de législation comptable⁽⁷⁾.

Mais le monde de l'après Seconde Guerre mondiale n'est plus celui de l'après Première Guerre mondiale. Avec la disparition progressive des bassins miniers et industriels et l'ouverture de l'Europe, le plan Blairon est progressivement abandonné. La profession comptable se réorganise et constitue le Collège National des Experts Comptables de Belgique, qui participe à divers travaux dans le cadre de l'Union Européenne des Experts-Comptables Économiques et Financiers (UEC) constituée en 1952.

Au congrès de l'UEC qui se tient à Nice en 1958, on estime qu'une normalisation européenne pourrait être établie, en prenant comme base un plan national qui aurait incontestablement fait ses preuves et dont les mérites ont été unanimement reconnus : le Plan Comptable Français, élaboré en 1947 et revu en 1957. Ce plan est en effet remarquable, mais les sources premières en sont les travaux de la commission constituée le 3 mai 1941 sous l'occupation allemande. Une comptabilité normalisée n'entrera en vigueur en Belgique qu'à partir de 1975.

Hector Blairon est fait Officier de l'ordre de Léopold II⁽⁸⁾ en 1948, décède à Uccle le 24 août 1950 sans descendance⁽⁹⁾ et est enterré à Nivelles. Il laisse une œuvre qui a été à la base de la formation de milliers de comptables industriels et qui a rendu d'immenses services à l'économie du pays.

Notes

1) Les copies de fiches transmises par la Mairie de Louvigny du Désert indiquent qu'il exerce une profession libre.

2) Kenneth BERTRAMS (2006), *Universités & Entreprises*, Édition le Cri, p. 261.

3) Jean-Charles Snoy d'Oppuers fut un des signataires du traité de Rome (25 mars 1957) et Ministre des Finances de 1968-1971.

4) Hjalmar Schacht (1877-1970), Économiste et financier allemand (Université de Kiel), créateur du Rentenmark (1923), président de la Reich Bank (1924-1930 et 1933-1939), Ministre de l'Économie du Troisième Reich (1934-1937). Son successeur sera Herman Göring. Schacht sera acquitté lors du procès de Nuremberg.

5) Ignace DE BEELE, "The development of a belgian accounting code during the first half of the 20 Century", *Accounting Historians Journal*, vol. 30, n° 2, December 2003.

6) Gérard GUSTAVE, *L'Unification des méthodes de comptabilité et de calcul des prix de revient*, Bruxelles, CNBOS, 1944, p. 20.

7) Ignace DE BEELE, *op. cit.*

8) Arrêté royal du 3 janvier 1948 prenant rang le 15 novembre 1946.

9) Lettre du Bureau de l'Enregistrement de Nivelles à M. Eric Masy du 18.11.2008.